

Leviers stratégiques	Principales initiatives	État de la situation
H) La santé et la sécurité au travail <u>Renseignements généraux</u> • La Partie II du Code canadien du travail - mise en œuvre des récents amendements et conformité • Les événements du 11 septembre.	• Une obligation de rendre compte et une responsabilité accrues de la part du Ministère, des gestionnaires et des superviseurs de prendre acte et de régler les problèmes de santé et de sécurité en milieu de travail • Un environnement de travail sain et sécuritaire.	• L'établissement d'un comité ministériel des politiques en SST (première réunion le 5 février 2002). • La formation des gestionnaires et des superviseurs (le premier cours a eu lieu en novembre 2001). • Le 11 septembre a entraîné la prise de nombreuses mesures pour régler les préoccupations en matière de santé et de sécurité à l'Administration centrale et dans les missions. • La stratégie pour la santé et le bien-être dans les affectations à l'étranger - nous examinerons les recommandations des groupes de travail en parallèle avec les résultats de l'étude comparative du SE dans le but d'élaborer une proposition exhaustive au Secrétariat du Conseil du Trésor.